

**LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**  
**POUR UN TRANSPORT FERROVIAIRE**  
**FIABLE ET PERFORMANT AU QUOTIDIEN**

# DOSSIER DE PRESSE

**Concertation avec le public**  
**sur les aménagements des phases 1 et 2**

[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)  [@ProjetLNPCA](https://twitter.com/ProjetLNPCA)

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :



# LES ENJEUX DE MOBILITÉ SUR LE LITTORAL DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'attractivité démographique, touristique et économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est principalement portée par les aires urbaines d'Aix-Marseille, de Toulon, de Nice et de la Côte d'Azur, qui comptent parmi les 10 plus grandes agglomérations de France et qui concentrent aujourd'hui 90% de la population des 3 départements littoraux des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Cette attractivité est aujourd'hui remise en question en raison des difficultés de déplacements, causées par la saturation progressive des réseaux routiers et autoroutiers et le manque de transports en commun capacitaires et performants. L'usage prépondérant de la voiture génère en outre de l'insécurité routière, ainsi qu'une surexposition des habitants des départements littoraux aux pollutions atmosphérique et sonore.

## CHIFFRES CLÉS RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- **+ 18 500 habitants/an**
- **30 millions de touristes/an**
- **31 500 km** d'embouteillages en 2015
- Prévission de **+15% des déplacements** d'ici 2025
- **1 habitant sur 4** refuse un emploi en raison des difficultés de déplacement
- **10 000 blessés** et **350 morts** sur les routes chaque année
- **900 000 personnes** vivant dans des zones où la **pollution de l'air** dépasse les valeurs limites pour la protection de la santé
- **2,5 km de voie ferrée /habitant** contre une moyenne nationale de 5,75 km (hors Ile de France)
- **150 trains/jour** sur la ligne ferroviaire actuelle



# LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR, LA RÉPONSE FERROVIAIRE STRUCTURANTE À L'AMÉLIORATION DES MOBILITÉS DES AIRES MÉTROPOLITAINES D'AIX-MARSEILLE, DE TOULON, DE NICE ET DE LA CÔTE D'AZUR

Les études et dispositifs de concertation conduits jusqu'en 2019 ont permis de construire progressivement un projet de désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréen et d'augmentation des capacités de la ligne ferroviaire entre Marseille et Vintimille. Les premières phases de sa réalisation sont aujourd'hui portées à la concertation.

Le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) a pour objectifs :

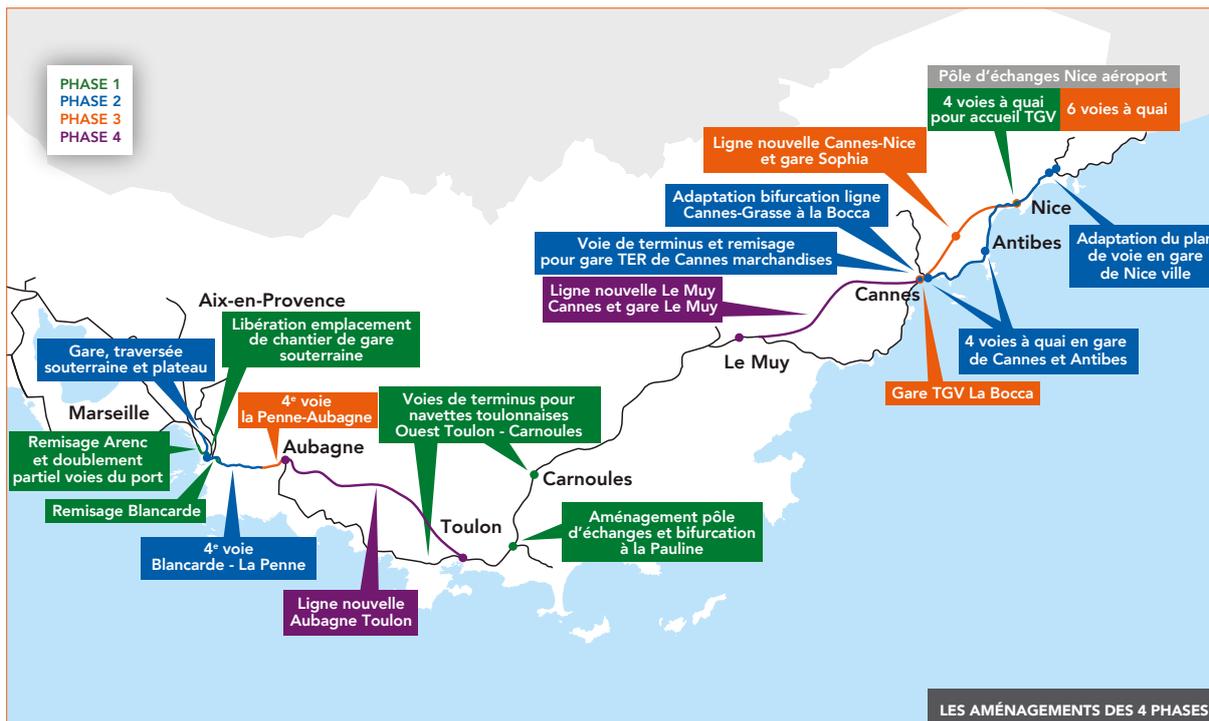
- **Dans un premier temps, de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte**

**d'Azur** pour répondre aux besoins de transports du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales ;

- **Dans un second temps, d'améliorer les liaisons ferroviaires entre ces métropoles** pour faciliter les déplacements au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ouvrir la région aux autres régions françaises et européennes et contribuer à la construction de l'arc ferroviaire méditerranéen entre l'Espagne, la France et l'Italie.

## RAPPEL DES GRANDES DATES DE LA LNPCA

- **2005** : Débat public qui conclut à l'opportunité d'une ligne ferroviaire nouvelle pour desservir l'est de la région
- **2009** : Choix du scénario dit des « Métropoles du sud » pour desservir Marseille, Toulon et Nice, en favorisant la complémentarité entre trains du quotidien et trains grandes lignes.
- **2011** : Concertation avec le public sur les variantes fonctionnelles et les options de passage -> mise en avant la priorité à donner aux trains du quotidien.
- **2013** : Décision ministérielle confirmant la priorité à donner à cette orientation et phasant la réalisation du projet en 2 priorités : première priorité pour la désaturation des nœuds ferroviaires de Marseille et de Nice, seconde priorité pour les tronçons de ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon et Le Muy et la vallée de la Siagne.
- **2016 - 2017** : Concertation avec le public sur les variantes de tracés et de gares de la priorité 1
- **Mars 2017** : Décision ministérielle demandant à SNCF Réseau de réaliser des études d'approfondissement sur la base des tracés et des positions de gares retenus au terme de la concertation avec le public, d'étudier deux nouvelles options issues de cette concertation (implantation d'une gare TER / TGV à Cannes La Bocca et réalisation d'un passage en tunnel dans la vallée de l'Huveaune) et d'envisager une solution de création d'une gare à Sophia Antipolis sur le site des Clausonnes.
- **Juillet 2017** : Discours du Président de la République décidant une pause dans les grands projets et annonçant la préparation d'une Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
- **Septembre 2017** : Mise en place du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), présidé par Philippe DURON, afin de préparer le volet programmation et financement des infrastructures par la LOM.
- **Février 2018** : Rapport du COI proposant au gouvernement de retenir le projet LNPCA dans sa globalité avec une planification des engagements financiers en 4 phases
- **Mars 2019** : Décision ministérielle réaffirmant la nécessité de traiter prioritairement les nœuds ferroviaires et demandant la réalisation des aménagements de phase 1 puis de phase 2.



## LES OBJECTIFS DE CHACUNE DES PHASES DÉFINIES PAR LE COI

- **Phase 1** : amélioration de la robustesse et renforcement de la desserte du territoire dans le nœud ferroviaire marseillais, autour de Toulon et à Nice Aéroport.
- **Phase 2** : 1<sup>er</sup> seuil d'augmentation de capacité et de robustesse majeur pour le nœud ferroviaire marseillais et doublement de capacité sur le nœud ferroviaire azuréen pour les trains du quotidien.
- **Phase 3** : 2<sup>e</sup> seuil d'augmentation de capacité sur le long terme pour le nœud ferroviaire azuréen et création de nouvelles dessertes TER et TGV dans les Alpes-Maritimes : Cannes et Sophia Antipolis ;
- **Phase 4** : augmentation de la capacité entre Marseille et Vintimille et diminution des temps de parcours entre Marseille et Nice par la création de sections de ligne nouvelle.



# LES AMÉNAGEMENTS DES PHASES 1 ET 2, OBJETS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Les aménagements des phases 1 et 2 soumis à la concertation avec le public, répondent prioritairement aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et à l'amélioration du fonctionnement des nœuds ferroviaires de Marseille, de Toulon, de Nice et de la Côte d'Azur. Ils concernent les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Ils consistent à :

## LA RÉALISATION DE LA TRAVERSÉE FERROVIAIRE DE MARSEILLE, QUI COMPREND NOTAMMENT :

- En entrée Nord de Marseille, le doublement de la ligne et l'entrée en tunnel vers Marseille Saint-Charles dans le secteur de Bassens
- L'aménagement de voies de remisage pour les TER dans le secteur d'Arenc et le doublement partiel des voies du port à proximité des bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille
- Au niveau de gare de Marseille Saint-Charles : la création d'une gare souterraine, de 2 tunnels d'accès, d'un pôle d'échanges et le réaménagement des voies de surface
- Au niveau de Marseille Blancarde : la création d'un site de remisage des trains et d'une 5<sup>e</sup> voie à quai en gare
- L'entrée en tunnel depuis la Vallée de l'Huveaune vers Marseille Saint-Charles à La Parette
- En options :
  - La réalisation d'une 4<sup>e</sup> voie entre La Blancarde et la Penne-sur-Huveaune
  - Le doublement du tunnel de Saint-Louis

## LA CRÉATION D'UNE NAVETTE FERROVIAIRE ENTRE L'OUEST ET L'EST DE TOULON

- L'amélioration de la bifurcation à la Pauline vers Hyères et le réaménagement de la gare ;
- La création de voies en gare à l'ouest de Toulon et à l'est (Carnoules) pour les TER circulant autour de Toulon, afin de leur permettre de stationner et d'effectuer la navette entre ces gares.

## LA CRÉATION D'UNE NAVETTE AZURÉENNE

- Création d'un ouvrage dénivelé à la bifurcation de Cannes vers Grasse
- Création d'aménagements en gare de Cannes Marchandises pour permettre la création d'une navette ferroviaire entre Cannes et Menton
- Déplacement de la gare TER de Cannes-La-Bocca à Cannes Marchandises
- Création d'une gare TER/TGV à Nice Aéroport (4 voies à quai)
- Adaptation du plan de voies de Nice ville et la création de voies de garage à Nice Saint-Roch
- Création d'une 4<sup>e</sup> voie à quai respectivement en gares de Cannes et d'Antibes



AMÉNAGEMENTS PHASES 1 ET 2

# LES PHASES 1 ET 2 : UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Les phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur visent à développer des services de type RER sur les métropoles de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur qui seront reliées plus tard entre elles avec des services régionaux performants.

Globalement, ces aménagements apporteront :

- une amélioration de la qualité du service, notamment par un accroissement de la capacité du système à absorber rapidement tous les aléas qui peuvent survenir et perturber le trafic (c'est la « robustesse »).
- une amélioration de l'offre de service, en augmentant

la fréquence des TER et en systématisant les offres de trains reliant directement les secteurs situés aux de part et d'autre des métropoles (Vitrolles – Aubagne, ouest Toulon, ... – Carnoules, Cannes – Menton).

Ces deux phases offriront également une première amélioration de la desserte longue distance, en permettant des arrêts TGV à Nice Aéroport et en permettant un gain de temps de 15 minutes pour les 20 000 trains traversant Marseille depuis ou vers Toulon et Nice chaque année.

## CONCRÈTEMENT, DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

+ DE RÉGULARITÉ	+ DE SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Séparation des flux en surface à Marseille Saint-Charles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de 4,5 conflits d'itinéraires de trains toutes les heures</li> </ul> </li> <li>• <b>Garage des TER par axe pour libérer les voies pour les trains voyageurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marseille-Miramas</li> <li>- Marseille Aix-TGV</li> <li>- Marseille-Aix</li> <li>- Marseille-Aubagne</li> </ul> </li> <li>• <b>Circulations techniques séparées des flux commerciaux entre Saint-Charles et Blancarde</b></li> <li>• <b>Itinéraire alternatif en cas d'incident</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Libération de capacité sur les voies de surface à Saint-Charles pour augmenter le nombre de trains circulant</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité permise : 23 TER par heure et par sens en heure de pointe (16 aujourd'hui)</li> </ul> </li> <li>• <b>Permet un passage à une logique de RER métropolitain</b></li> <li>• <b>Création de nouveaux services entre Miramas – Vitrolles aéroport – Aubagne - Toulon</b></li> <li>• <b>Gain de 15 minutes pour 20 000 trains par an traversant Marseille depuis ou vers Toulon et Nice</b></li> </ul>

## CONCRÈTEMENT, DANS LE VAR

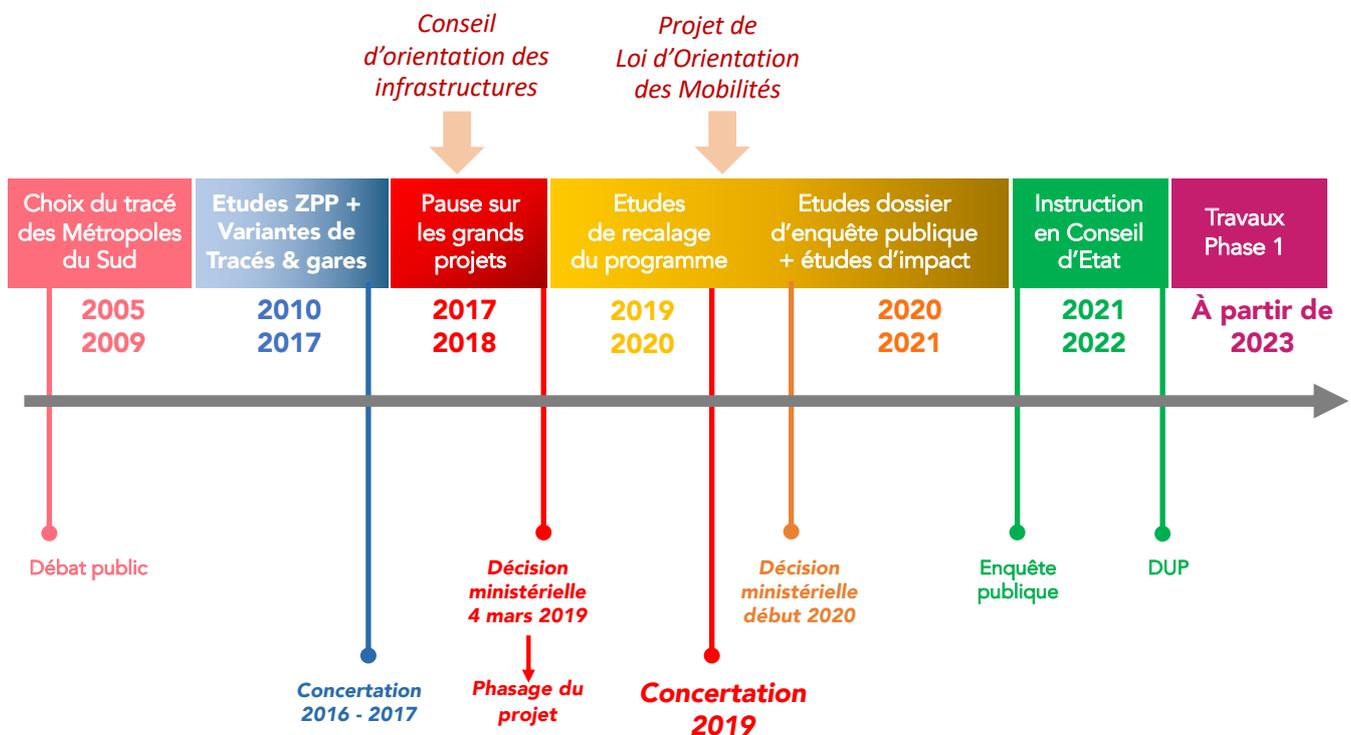
+ DE RÉGULARITÉ	+ DE SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amélioration de la fiabilité des circulations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grâce à la suppression de croisements de voies à la bifurcation de la Pauline vers Hyères</li> <li>- Grâce à la création de voies en gares terminus à l'ouest de Toulon et à Carnoules</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Service de navettes TER omnibus traversant Toulon : 4 TER par heure et par sens en heure de pointe (2 vers Hyères aujourd'hui)</b></li> <li>• <b>Services directs entre Toulon, la gare de Vitrolles Aéroport - Marseille Provence</b></li> <li>• <b>Service TGV : 2,5 par heure et par sens entre Marseille et Nice (1,5 aujourd'hui)</b></li> </ul>

## CONCRÈTEMENT, DANS LES ALPES-MARITIMES

+ DE RÉGULARITÉ	+ DE SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la fiabilité des circulations grâce à la suppression de croisements de voies :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bifurcation de Cannes vers Grasse</li> <li>- Voies à quai supplémentaires en gares de Cannes Centre, Antibes et Nice Ville</li> </ul> </li> <li>• Amélioration du stationnement des trains : développement du site de Nice Saint-Roch</li> </ul>	<p><b>TER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 TER par heure et par sens en heure de pointe entre Cannes et Menton (3,5 aujourd'hui)</li> <li>• Des TER directs de Cannes à Menton</li> </ul> <p><b>TGV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,5 par heure et par sens entre Marseille et Nice (1,5 aujourd'hui)</li> <li>• Arrêt de tous les TGV à la gare de Nice Aéroport</li> </ul>

## CALENDRIER DU PROJET

La décision ministérielle du 4 mars 2019 demande un engagement des travaux des aménagements de la phase 1 dès 2023



# LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

À compter du 12 juin et jusqu'au 18 octobre, le public est invité à s'informer, à poser ses questions, à exprimer ses points de vue et à formuler ses contributions sur les aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA.

Pour cela, SNCF Réseau prévoit les dispositions suivantes :

## DES OUTILS D'INFORMATION

- **Site Internet**  
[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)
- **Dossier support** de la concertation disponible à compter du 12 juin sur le site :  
[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)
- **Expositions en mairies**
- **Compte Twitter** @LNPCA
- **Films de présentation** du projet et de certains aménagements en ligne sur [www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)

## DES OUTILS D'EXPRESSION PAPIER OU NUMÉRIQUE

- Site internet disposant d'un espace où poser ses questions, donner son avis et formuler ses contributions sur  
[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)
- **Adresse postale**  
SNCF Réseau,  
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur  
Les Docks - Atrium 10.4 - 10, Place de la Joliette  
BP 85404 - 13567 Marseille Cedex 02
- **Registres** disponibles dans les mairies concernées par les aménagements des phases 1 & 2

## DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE

- **3 réunions publiques d'ouverture** de la concertation
  - **Mercredi 12 juin**, 19h, World Trade Center, 2 rue Henri Barbusse, **Marseille**
  - **Lundi 17 juin** à 19h à la Maison des services publics de Sainte-Musse - Bâtiment Almaris - 1620 Vieux Chemin de **Sainte-Musse à Toulon**.
  - **Mardi 18 juin 2018**, 19h, Hôtel du Département, Palais des Rois sardes, 10 rue de la Préfecture, **Nice**
- Des **ateliers avec les riverains** concernés par les aménagements des phases 1 et 2 à partir du 21 juin
- Des **permanences pour les riverains** afin d'échanger individuellement avec le maître d'ouvrage en juin et juillet
- **7 réunions publiques** en septembre et octobre sur les secteurs de Nice, Cannes, l'aire toulonnaise, Marseille Blancarde - La Penne-sur-Huveaune, Marseille Faisceau d'Arenc / Saint-Charles, Marseille Gare Saint-Charles et Marseille Nord.
- **3 ateliers thématiques** en septembre et octobre sur la socio-économie, l'environnement et le développement durable et la saturation ferroviaire
- **3 réunions publiques de synthèse** mi-octobre

*Les dates, lieux et horaires des réunions publiques, des ateliers riverains et des ateliers thématiques seront communiqués ultérieurement sur [www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)*

## CONTACT PRESSE

**Carole TEISSEBRE** +33 (0) 7 86 11 89 54  
[carole.teissedre@reseau.sncf.fr](mailto:carole.teissedre@reseau.sncf.fr)

**Christophe BERTHOUD** +33 (0)6 14 10 13 04  
[christophe.berthoud@sncf.fr](mailto:christophe.berthoud@sncf.fr)

[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)  @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :

